

# Tout ce que vous devez savoir pour comprendre le prélèvement à la source ; un dispositif simple dans son principe mais plus complexe dans sa réalité d'application

Vendredi 19 octobre 2018  
de 14h à 17h

eurojuris.fr

## Animé par :

**Alfred LORTAT-JACOB,**

Avocat à Paris  
Cabinet Cornet Vincent Ségurel  
& **Isabelle SAVIER-**

**PLUYETTE**

Avocate à Paris  
Cabinet Cornet Vincent Ségurel

## Organisé par :

**Michel VITROLLES**

Responsable de la Commission de  
Droit Fiscal

## Horaires :

De 14h à 17h  
Soit 3 heures de formation

## Lieu :

Siège d'Eurojuris :  
45 Quai des Grands Augustins  
75006 Paris

## Spécialités / Compétences :

Droit fiscal et droit douanier  
Droit de la famille, des personnes et de  
leur patrimoine  
Droit des sociétés

## Public visé :

Avocats, juristes, huissiers, experts-  
comptables, notaires, DRH,  
gestionnaires et responsables de paie,  
responsable comptable

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE  
45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
Fax : 01 46 33 98 23  
formation@eurojuris.fr

## Programme du séminaire

Objectifs de la formation : Le prélèvement à la source prévu par la loi de finances rectificatives pour 2017 doit s'appliquer dès le 1er janvier 2019. Cette formation a pour objectifs de comprendre le fonctionnement du prélèvement à la source afin de cerner tous ses impacts au sein de l'entreprise et sur les salariés.

- **Revenus 2018 :**  
Principe d'exonération avec la création d'un crédit d'impôt temporaire (CIMR)  
Mesures transitoires (salaires, BNC, BA, BIC, revenus fonciers, contributions  
retraite, réductions et crédits d'impôts)
- **Pour le contribuable : une réforme du seul paiement de l'impôt**  
Modalités du prélèvement à la source et de l'acompte contemporain
- **Pour le débiteur : un rôle de « tiers collecteur »**  
Obligations & sanctions
- **Cas particuliers (PASRAU, complexités internationales)**
- **Questions et échanges**

## Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr). N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre (174 TTC, soit 145€ H.T.)
- Je souhaite participer au séminaire en visio conférence (228 TTC, soit 190€ H.T.)
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non - Membre (360 € TTC, soit 300 € H.T.)

Nom : ..... Prénom : .....  
Cabinet - Société : .....

**Conditions** : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire sont acceptées.

## Demande de documentation

- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ... ) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : ..... Prénom : .....  
Cabinet - Société : .....

**Conditions** : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.